Ami du Clergé du 29 septembre 1932

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Cours de prônes sur la Liturgie. — XIV. La messe (*suite*), 529.
Pour la fête du Christ-Roi. — I. La royauté du Christ, 531. — II. Le triomphe du Christ sur ses ennemis, 533.
Pour la fête de S. Raphaël. — S. Raphaël et Tobie, 535.
Pour la messe corporative d'un Syndicat agricole. — L'excellence de la profession agricole, 537.
Nos Religieux. — IX. Les religieux ont le droit d'enseigner, 539.
Explication du Catéchisme. — *1re Leçon :* Notions préliminaires, 542.

COURS DE PRONES SUR LA LITURGIE

XIV

LA MESSE (*suite*)

Mes frères,

Nous avons expliqué les deux premières parties de la messe, qui vont, la première, des prières au bas de l'autel à l'épître et durant laquelle l'Eglise prépare les fidèles au saint sacrifice, la seconde, de l'épître au *Credo* inclusivement et durant laquelle elle procède à leur instruction. Nous allons aujourd'hui parler de la troisième et de la quatrième : l'oblation et la consécration.

I

C'est avec l'oblation que commence vraiment le saint sacrifice. Les préliminaires en sont l'offertoire, la présentation du pain et du vin à l'autel et le pain bénit aux messes paroissiales.

L'offertoire est une antienne que le prêtre récite et que chantent les fidèles après l'évangile ou le *Credo*. Bien plus longue jadis qu'aujourd'hui, cette antienne est ainsi appelée parce que le peuple et le clergé venaient, pendant qu'on la chantait, offrir le pain et le vin du sacrifice. On offrait en même temps d'autres objets en nature pour l'entretien du culte et du clergé. Aujourd'hui où les communions sont moins nombreuses et où les fidèles ne communient plus sous l'espèce du vin, le pain du sacrifice est avant la messe préparé sur la patène et le vin est apporté à l'autel au moment de l'offertoire par le diacre ou l'enfant de chœur, au nom des fidèles. Toutefois nous trouvons un vestige de l'antique coutume dans les quêtes qui ont lieu aux offices et surtout dans les offertes qui se font aux messes solennelles des défunts et de certaines fêtes. En venant recevoir le baiser de paix, les fidèles déposent leur offrande en argent ou en nature dans un plateau disposé à cet effet.

Nous avons aussi un reste de l'offertoire antique dans l'offrande du pain bénit qui a lieu le dimanche à la messe paroissiale. Jadis, on ne consacrait pas tout le pain et le vin offerts par les fidèles, mais seulement ce qui était nécessaire pour communier ceux qui s'approchaient de la sainte Table. Le reste était simplement bénit et on le distribuait aux assistants qui n'avaient point participé au banquet eucharistique. Ce pain et ce vin bénits s'appelaient « eulogie ; » ils se portaient aux fidèles absents et étaient même envoyés aux fidèles éloignés en signe de communion. Que les familles de cette paroisse tiennent à honneur d'offrir chacune à leur tour ce pain bénit et que tous le reçoivent et le mangent avec foi et respect. C'est un sacramental qui efface les fautes vénielles de ceux qui le mangent avec un cœur contrit.

Aux préliminaires de l'oblation succède l'oblation elle-même. Le prêtre prend la patène sur laquelle repose l'hostie, l'élève un peu et récite en même temps la prière *Suscipe... :* « Recevez, ô Père saint, éternel et tout-puissant, cette hostie sans tache que je vous offre, moi, votre indigne serviteur... » Il verse du vin dans le calice et y mêle un peu d'eau pour signifier l'union des fidèles avec Jésus-Christ et pour rappeler l'eau mêlée de sang qui coula du côté du Sauveur sur la croix. Il élève de même le calice et en offre à Dieu le contenu en disant : « Nous vous offrons, Seigneur, ce calice du salut... » puis, traçant un signe de croix avec ce même calice, il le dépose sur le corporal et le couvre de la pale. Les mains jointes et le front incliné, il dit au nom de tous les assistants : « Daignez nous agréer, Seigneur, nous qui nous présentons à vous avec un esprit contrit et humilié ; daignez agréer pareillement le sacrifice que nous vous offrons. » Enfin, élevant les bras au ciel, il conjure l'Esprit-Saint de bénir ce sacrifice.

Aux messes solennelles a lieu à ce moment le second encensement de l'autel, précédé de celui du pain et du vin qui vont être consacrés.

Le prêtre se rend ensuite au côté gauche de l'autel, afin d'y purifier ses doigts. C'était nécessaire, jadis, lorsqu'il avait reçu de nombreuses offrandes et procédé à l'encensement. Aujourd'hui cette cérémonie plutôt symbolique marque la grande pureté qu'on doit posséder pour approcher de Notre-Seigneur, pureté qu'il signifia lui-même à ses Apôtres en leur lavant les pieds. C'est du reste ce que demande le prêtre en récitant ces versets du psaume XXV : « *Lavabo inter innocentes manus meas...* Je laverai mes mains parmi les hommes innocents et je me tiendrai auprès de votre autel, ô Seigneur... »

Enfin, dans une dernière prière, le prêtre énonce tous les éléments de l'oblation, celui à qui elle s'adresse, les mystères commémorés, les saints en l'honneur de qui elle est offerte et les secours que l'Eglise d'ici-bas en attend.

Cette prière achevée, le prêtre baise l'autel, puis, se tournant vers les fidèles, les invite à prier avec lui ; « *Orate, fratres...* Priez, m. f., afin que mon sacrifice, qui est aussi le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-puissant. » — « Oui, répondent les fidèles par la bouche du servant, que le Sei-

gneur reçoive de vos mains ce sacrifice pour l'honneur et la gloire de son nom, pour notre utilité et celle de toute l'Eglise. »

A ce moment jadis, et aujourd'hui encore dans certaines liturgies orientales, on tirait un grand rideau pour isoler le prêtre des fidèles, afin qu'il fût en quelque sorte seul avec Dieu. C'est pour cette raison sans doute aussi qu'il récite à voix basse les oraisons qu'il dit alors. Tout cet appareil nous fait comprendre que le moment solennel du saint sacrifice, la consécration, est proche.

II

Cette quatrième partie de la messe comprend la préface ou introduction au Canon, et le Canon lui-même ou règle de la consécration.

La préface est un cantique d'action de grâces analogue à la prière que fit Jésus-Christ au Cénacle lorsqu'il prit le pain et le vin pour les changer en son corps et en son sang. Naguère encore, il y avait dans le Missel romain onze préfaces, auxquelles sont venues s'ajouter, en ces dernières années, celles du Sacré-Cœur, du Christ-Roi, de S. Joseph et des défunts; chaque diocèse peut en avoir d'autres avec l'autorisation du St-Siège. Dans toutes ces préfaces se trouve affirmée l'unique médiation de N.-S. entre Dieu et les hommes; c'est par lui seul que les anges et les hommes peuvent dignement connaître, révérer, louer, remercier et fléchir la majesté divine. A cette idée commune s'ajoute en chaque préface une idée particulière, en rapport avec le mystère ou le saint qu'on honore.

Les dernières paroles de toutes les préfaces annoncent invariablement le *Sanctus* qui les suit. Dans sa première partie, il reproduit le cantique des Séraphins qu'entendirent le prophète Isaïe et l'apôtre S. Jean sur le rocher de Patmos et qui, pendant toute l'éternité, retentit autour du trône de Dieu. La seconde partie, le *Benedictus*, reprend les acclamations dont les Juifs firent, le jour des Rameaux, retentir les rues de Jérusalem quand Notre-Seigneur y fit son entrée. N'est-ce pas le même Dieu trois fois saint qu'adorent dans le ciel les Séraphins, n'est-ce pas le même Sauveur plein de mansuétude qu'acclamaient les enfants de Jérusalem, qui va descendre sur l'autel? Le chant du *Sanctus* à la messe remonte aux premiers temps de l'Eglise; en 422, le Concile de Vaison prescrit de le dire à toutes les messes, même à celles pour les défunts.

Le *Sanctus* achevé, commence le Canon de la messe. Il tire son nom du mot grec *canon*, qui signifie *règle;* il renferme les rites et prières à suivre depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pater*, partie essentielle du sacrifice. Il est composé, dit le Concile de Trente, de paroles qui nous viennent du Seigneur, de la tradition apostolique et des papes. Antérieur au IVe siècle, il n'a subi aucune addition depuis S. Grégoire le Grand. Il renferme trois parties : les prières qui précèdent la consécration, celles qui en sont la formule même et celles qui les suivent.

Dans une première prière : *Te igitur*, le prêtre demande à Dieu de bénir les dons qui vont être changés au corps et au sang de Notre-Seigneur et d'appliquer le fruit général de la messe à l'Eglise catholique, à son chef le Souverain Pontife, à l'évêque du diocèse et à tous les fidèles qui font profession de la foi catholique et apostolique.

Dans une seconde prière, *Memento*, il recommande spécialement à Dieu les personnes pour lesquelles il offre le saint sacrifice et celles qui y assistent; il demande pour tous le salut de l'âme et du corps.

Dans une troisième prière, *Communicantes*, le prêtre fait mémoire de la T. S. Vierge, des douze Apôtres appelés directement par Notre-Seigneur et des douze martyrs de Rome les plus célèbres, et il leur demande d'être nos avocats auprès de Dieu.

Dans une quatrième prière, *Hanc igitur*, le prêtre étend ses mains sur le calice et l'hostie, comme le grand-prêtre les étendait sur les victimes qu'il immolait, et comme lui, il semble vouloir transporter nos propres péchés sur Notre Seigneur, afin qu'il les efface par la vertu de son sacrifice.

Dans une cinquième et dernière prière, enfin, le prêtre supplie Dieu de bénir son oblation, afin qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de son Fils bien aimé. Ce disant, il trace trois signes de croix sur le calice et l'hostie simultanément, puis un signe de croix sur chacun d'eux isolément. Ces signes de croix, d'après S. Bonaventure, rappellent les souffrances que le divin Patient endura dans ses cinq sens durant sa Passion.

III

L'instant solennel de la consécration est arrivé. Le prêtre ne pouvant mieux faire en ce moment que reproduire exactement ce qui s'est passé au Cénacle, prend comme lui en ses mains le pain, lève les yeux au ciel pour rendre grâces et dit : « Ceci est mon corps »; aussitôt le pain devient le corps de Notre-Seigneur. Comme lui encore, il prend le calice et dit : « Ceci est le calice de mon sang »; aussitôt le vin devient le sang de Jésus-Christ. Après chaque consécration il fléchit le genou devant la divine Victime, l'adore, l'élève assez haut pour que l'assemblée des fidèles puisse la voir et l'adorer avec lui, puis de nouveau il fléchit le genou après l'avoir déposée sur l'autel. Cet usage d'élever l'hostie et le calice après la consécration, d'où le nom d' « élévation » également donné à cette partie de la messe, fut établi au XIe s. par Hildebert, évêque du Mans, afin de protester contre les erreurs de Bérenger. Ayons soin, à ce moment, de contempler la Sainte Hostie et de faire un acte de foi en la présence réelle en redisant ces paroles de S. Thomas : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. » On a vu des saints si fidèles à le faire pendant leur vie qu'ils continuaient encore cette pieuse pratique après leur mort. On célébrait la messe des funérailles de S. Pascal Baylon; son corps était placé dans

l'église, le visage découvert, quand, au moment de la consécration, on le vit ouvrir les yeux et les fixer sur la Sainte Hostie avec un amour extraordinaire.

Six prières suivent la consécration.

La première offre Jésus-Christ présent sur l'autel à la majesté divine. Comme avant la consécration, le prêtre trace cinq signes de croix, non plus pour bénir, mais pour rappeler les cinq plaies du Sauveur présent sur l'autel comme il l'était sur la croix.

Dans la seconde, le prêtre demande à Dieu d'agréer le sacrifice de son Fils, comme il agréa jadis ceux d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech, qui en étaient la figure.

Dans la troisième, profondément incliné, le prêtre demande que cette offrande lui soit présentée au ciel par son ange, afin que les fidèles soient comblés de bénédictions, et comme l'autel en est la source, le baise comme pour les y puiser.

Dans la quatrième, le *Memento* des morts, le prêtre recommande spécialement à Dieu les défunts pour lesquels il célèbre, ceux dont il désire plus vivement la délivrance, sans exclure aucun de ceux qui se sont endormis dans le Seigneur. Pour tous il demande le rafraîchissement, la lumière et la paix.

Dans la cinquième, *Nobis quoque peccatoribus*, le prêtre se frappe la poitrine et demande pour lui-même et tous les vivants ce qu'il vient de demander pour les morts : une place en Paradis au sortir de ce monde.

Enfin dans la sixième, qui est la conclusion de tout le Canon, le prêtre élève à nouveau simultanément le corps et le sang de Notre-Seigneur, en disant que toute gloire est rendue à Dieu par la Sainte Eucharistie. C'est là la petite élévation, la plus ancienne, la seule qui existait avant celle dont nous avons parlé tout à l'heure.

Ainsi se termine la quatrième partie de la messe. Nous expliquerons les deux dernières dans notre prochaine instruction. Puisse ce que je vous ai dit déjà vous aider à mieux suivre et à mieux comprendre ces prières et ces cérémonies si sublimes. Sur la fin de ses jours, le grand historien Augustin Thierry, étant paralysé, avait prié le supérieur de l'Oratoire de lui envoyer un de ses prêtres pour lui lire les prières de la messe. Le R. P. Perraud, qui fut plus tard évêque d'Autun et cardinal, lui fut envoyé. L'illustre malade se faisait habiller comme s'il avait dû aller en ville et écoutait avec grande attention l'Ordinaire de la messe qu'on lui lisait lentement, et il ne pouvait s'empêcher d'exprimer son admiration : « Que c'est beau ! Que c'est profond ! Que c'est grand ! » Vous en direz autant, m. f., si vous avez soin de suivre ces belles prières sur votre paroissien, comme le font tous les bons chrétiens. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DU CHRIST-ROI

I

LA ROYAUTÉ DU CHRIST

Mes frères,

Le 6 novembre 1929, le Président de la République de Colombie et son premier ministre signaient un décret voté par la Chambre et le Sénat et qui était ainsi conçu :

« ARTICLE PREMIER. — Est déclarée fête nationale la fête du Christ-Roi, que l'on célèbre le dernier dimanche d'octobre, suivant l'encyclique *Quas Primas* donnée par S. S. le pape Pie XI, le 11 décembre 1925.

« ARTICLE SECOND. — Cette loi entrera en vigueur dès son apparition. »

Cette mesure législative était en quelque sorte le couronnement d'une série d'hommages officiels à la royauté du Christ. En 1898, la République colombienne s'était déjà consacrée au Sacré-Cœur. En 1902, elle élevait à Bogota, sa capitale, un temple magnifique, où chaque année le Président de la République renouvelle officiellement l'acte de consécration de son pays.

Mais ce qu'il faut relever dans ce décret, c'est qu'il était la réponse désirée à la proclamation par le pape de la royauté du Christ.

Car c'est la royauté du Christ sur les nations que le Souverain Pontife entendait surtout promouvoir par la publication de son encyclique. Successivement, les peuples et les pouvoirs qui les gouvernent s'émancipent du christianisme qui les a faits ce qu'ils sont. Léon Bloy, dont la prose se précipite parfois comme un torrent de lave, dévorant tout sur son passage, écrivait déjà : « Notre siècle a l'insolence d'un fils de laquais devenu grand seigneur par substitution et qui se donne des airs de mépriser ses anciens maîtres. Ce parvenu a le génie de l'abolition et le délire de la sécurité. Il croit très fort, par exemple, qu'on peut démolir le christianisme sans dégringoler dans l'idiotisme universel et que l'apostasie des peuples serait l'assomption de l'humanité. » Les peuples croient monter et ils se précipitent dans les abîmes où sombrera notre civilisation.

Sous la menace du naufrage de notre civilisation, l'Eglise, solidement établie comme un phare sur le roc, lance à travers le monde les faisceaux de lumière qui éclairent la voie du salut : le retour à l'obédience du Christ-Roi.

Parce que, nous le dirons plus longuement tout à l'heure, cette conversion des Etats relève en définitive de chacun de nous, l'institution de la fête du Christ-Roi doit être une occasion de nous faire une mentalité vraiment chrétienne sur des questions élémentaires comme celles-ci :

1° Pourquoi le Christ est-il Roi des nations ;
2° En quoi consiste sa royauté sur les peuples ;
3° Comment rétablir le Christ dans sa royauté.

I

Beaucoup reconnaissent encore la royauté du Christ sur les individus. Ils professent que chacun doit soumettre sa vie privée à l'Evangile. Mais là s'arrêtent, à leur sens, les droits de la religion : la religion est affaire personnelle qui n'a pas à commander la vie publique des hommes ni à inspirer leurs actes civiques.

Et c'est ainsi que nous rencontrons cette anomalie de chrétiens pratiquants qui votent contre l'Eglise et pour les ennemis de l'Eglise.

Il y a là, est-il besoin de l'affirmer, une conception radicalement fausse : le Christ est le Roi des nations, comme il est le Roi des individus, et cela aux mêmes titres, en ses qualités de Dieu et de Sauveur.

Comme Dieu, il a fondé et gouverne les sociétés, les nations, les peuples. Car ces instincts et ces besoins de groupement, c'est lui qui les a déposés dans l'âme de l'homme qu'il a créé pour vivre en société et non pour la solitude. Et sa Providence conduit encore à ses fins la marche des peuples, comme nous en avons la manifestation éclatante dans la préparation historique de l'avènement de Notre-Seigneur, ou dans telle ou telle page de notre histoire nationale, par exemple dans l'épopée de Jeanne d'Arc. N'est-ce pas la conclusion qui s'impose à tout historien qui regarde le passé, non pas seulement en spectateur amusé, mais en philosophe qui démêle les causes ? Bossuet a dit dans son *Discours sur l'Histoire universelle :* « Il faut tout rapporter à une Providence. » Ainsi peuples, nations, sociétés relèvent du Christ, leur Créateur et leur Providence.

Comme Rédempteur, c'est lui qui a sauvé les sociétés de leur corruption et de leur barbarie, par son message de pureté, de justice, de charité, mais aussi par son sang qui a fécondé sa parole. Il y a entre la civilisation antique et la civilisation moderne une différence de niveau moral qui n'est pas l'œuvre de l'homme. Sans le fait de l'Incarnation et de la Rédemption, il faut avouer qu'elle resterait inexplicable. L'ère nouvelle est vraiment l'ère chrétienne, l'ère du Christ.

Et en somme, c'est bien cette royauté nationale qu'attendaient les Juifs, qui inquiétait les Romains, que redoutent et rejettent les ennemis du Christ. Ils craignaient et ils craignent un compétiteur. Le règne du Christ ne serait-il pas la fin de leur règne ?

Dans sa liturgie de l'Epiphanie, dans l'hymne de la fête, l'Eglise s'inspire d'un de ses grands docteurs, de S. Augustin, pour calmer ces appréhensions de tous ceux qui prennent ombrage de la royauté du Christ : « *Non eripit mortalia, qui regna dat cœlestia.* Il ne dérobe pas les trônes de ce monde, lui qui distribue des trônes dans le ciel. »

Il ne les enlève pas ; il les affermit, leur donne leur stabilité, leur assure la prospérité et la gloire.

Pour s'en persuader, il n'est besoin que de se rappeler ou d'apprendre.

II

Le règne du Christ sur les nations consiste dans la reconnaissance pratique par les pouvoirs, quels qu'ils soient, des droits de Dieu et de son Eglise.

Et le commentaire magistral de cette revendication essentielle, je le trouve dans le testament d'un prince français, qui devrait être la charte de tous les Etats [1].

« Dieu, créateur de l'univers, a fait l'homme pour vivre en société. La société est donc d'origine divine. Dans toute société Dieu a mis le pouvoir, condition indispensable pour la coordination des forces sociales. La mission de ce pouvoir est de gérer les intérêts de la société en y gardant la loi de Dieu... Dieu a tracé à l'homme dans le Décalogue la grande loi de sa vie. L'obéissance à cette loi, c'est le bien ; la désobéissance à cette loi, c'est le mal. Le bien et le mal sont choses absolues et non relatives, et si la liberté du bien est essentielle à l'existence de la société, la liberté du mal tend à sa destruction. Le bien et le mal ne sauraient donc avoir les mêmes droits dans une société viable. Il est donc de toute nécessité que tout l'ordre de la société soit rapporté à cette loi fondamentale de l'observation de laquelle dépendent les destinées éternelles de l'homme.

« Une société de chrétiens doit en outre s'inspirer des maximes de l'Evangile. Une société de catholiques, enfin, doit donner à l'Eglise la place à laquelle elle a droit... Quoi de plus beau et de plus fort qu'une société qui serait basée sur les principes que nous venons d'énumérer ? Le pouvoir ne considérant sa puissance que comme une charge imposée par Dieu et dont Dieu lui demandera un compte sévère, les volontés de tous soumises à la volonté de Dieu ; les lois humaines en harmonie parfaite avec la loi divine ; tous les membres de la société pénétrés des maximes de l'Evangile et de son esprit, qui est le renoncement, imprégnés de la charité du Christ ; dans la famille, base première et essentielle de la société, le père jouissant de toute son autorité, de toute sa liberté, de ses devoirs, sans manquer à ses obligations envers la société publique ; de là nécessairement, chez l'enfant, le respect de l'autorité paternelle duquel découlent ensuite tous les autres respects ; la société civile assurant par le concours de tous le développement de tous les biens moraux et matériels qui lui sont confiés et mettant chacun de ses membres à même d'accomplir son devoir dans le temps et de parvenir à une heureuse éternité ; la société spirituelle, l'Eglise, régnant sur les âmes, dispensatrice des grâces qui élèvent l'homme vers Dieu, et devenant ainsi, sans s'immiscer dans ce qui est exclusivement temporel, le plus ferme soutien et le guide infailli-

[1] Ferdinand-Philippe d'Orléans, duc d'Alençon (cité par la *Croix*, 9-2-26).

ble de la société civile et politique : dans une telle société régneraient la paix sociale et la vraie liberté. »

Quand l'hymne des vêpres de l'Office du Christ-Roi chante : « A la royauté du Christ est dû l'hommage des chefs qui gouvernent, l'hommage des législateurs et des juges, l'hommage des maîtres de l'enseignement, l'hommage des lettres et des arts, » c'est cette pénétration par l'esprit de l'Evangile du pouvoir exécutif. législatif, judiciaire dans tous leurs domaines, que l'Eglise demande, car c'est en quoi consiste la royauté du Christ sur les peuples.

Rêve chimérique, pensent beaucoup, et auquel il ne vaut pas la peine de s'arrêter. Nos sociétés sont trop avancées pour cette volte face. Avec nos gouvernements d'aujourd'hui, qui s'inspirent de la *Déclaration des droits de l'homme,* il n'y a rien à faire.

— Vraiment, l'abîme est-il plus profond qu'entre la société antique et la société chrétienne que les Apôtres avaient mission de fonder ? S. Paul voyait très bien que la prédication de Jésus crucifié était « scandale pour les Juifs, folie pour les païens. » Les Apôtres n'ont pas déclaré qu'il n'y avait rien à faire : ils ont renouvelé la face du monde.

Alors quel programme s'impose à nos efforts ?

III

Pour hâter ce règne du Christ, on a dressé depuis quelques années, dans certains pays, sur de grandes places publiques ou sur des points culminants, la statue du Christ-Roi. C'est bien. Il y a là une affirmation, un rappel, un symbole.

Mieux encore, certains chefs de gouvernement ont consacré officiellement leur pays au Christ, et des villes, des municipalités ont refait le même geste. Le Souverain Pontife a prescrit cette consécration pour la fête du Christ-Roi.

Et justement, il me semble que dans cette demande adressée aux fidèles de la part de leur chef suprême, il y a toute une indication.

On gémit sur l'apostasie officielle des pouvoirs. Les peuples ont les chefs qu'ils méritent. Dans nos sociétés plus ou moins démocratisées, c'est le peuple lui-même qui se choisit ses chefs ; c'est par le peuple qu'a lieu la transmission du pouvoir qui, lui, toujours est d'origine divine.

Alors, en définitive, à qui incombe la responsabilité ? Où est le vice initial ? Où appliquer le remède ?

Un évêque récemment décédé déclarait avec raison : « Voulez-vous que le Christ règne en haut, sur ce sommet que l'on nomme l'Etat ? Commencez donc par le faire régner en bas, c'est-à-dire dans la majorité des citoyens, qui obligera l'Etat à représenter leurs convictions religieuses... Laissez-le donc s'introduire dans chaque âme en particulier, et puis s'introniser dans les familles, et puis au centre des divers groupements sociaux, et de centre en centre, de foyer en foyer, il régnera sur la cité et de la cité sur l'Etat [1]. »

Je sais ce qu'on objecte et ce que l'on peut dans une certaine mesure objecter à ce raisonnement : le suffrage universel est pratiqué ou même truqué de telle manière qu'il est, suivant un mot fameux, le mensonge universel. Les élus ne sont plus, dit-on, la représentation de la nation, et le vice est un vice de régime.

Il est facile de répondre que si chacun faisait tout son devoir, le suffrage universel, même avec ses défauts, donnerait une expression assez vraie de la nation. Et voilà pourquoi « le vrai sauveur, ce n'est pas un régime ou l'autre ; c'est chacun de nous en refaisant sa mentalité [2]. » En fin de compte, la royauté du Christ sur les peuples dépend des convictions de la conduite morale et civique, de la prière ardente et persévérante des individus eux-mêmes.

Il n'y a pas que la royauté individuelle du Christ dont la prédication intéresse les auditoires chrétiens. Sa royauté nationale n'est pas un discours réservé aux rois et aux présidents de République. Parce que chacun dans sa sphère peut la faire aboutir, chacun a le devoir de la connaître et de la réaliser... et jusqu'au martyre, s'il le fallait un jour, comme tant de nos héroïques frères du Mexique tombés au cri de : Vive le Christ-Roi !

* *

République ou royauté, quelle que soit la forme du régime, on peut conclure d'avance au bien-être, à la sécurité, à la prospérité d'un peuple qui reconnaît d'abord la royauté supérieure et surnaturelle du Christ.

Travailler pour la royauté du Christ, c'est donc travailler pour sa patrie.

Et parce que, comme nous l'avons dit, cette œuvre peut et doit être notre œuvre à chacun, nous ne nous contenterons pas de fêter aujourd'hui le Christ-Roi par nos chants et nos bannières déployées. Nous nous imprégnerons davantage de son esprit ; nous le ferons passer dans notre vie ; nous le rayonnerons autour de nous, jusqu'au jour où nous pourrons reprendre en toute vérité l'antique acclamation : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat !* Le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ gouverne ! » Ainsi soit-il.

II

LE TRIOMPHE DU CHRIST SUR SES ENNEMIS

Mes frères,

Après la divinité de Jésus-Christ, il n'est pas de vérité plus solidement établie par la foi, par l'histoire et même par la raison, que sa royauté. Elle en est le corollaire obligé, naturel, logique.

Mais autant cette royauté est certaine, autant est manifeste l'opposition qu'elle a rencontrée et qu'elle rencontre au sein de l'humanité. Elle a commencé

[1] Mgr Julien, cité par le *Petit Messager du Cœur de Marie,* oct. 1928

[2] Mgr Tissier.

au berceau de l'Enfant-Dieu et depuis elle n'a pas cessé. « *Signum cui contradicetur,* » avait dit de lui le vieillard Siméon. Judaïque et césarienne, hérétique et schismatique, rationaliste et révolutionnaire dans le passé, elle est aujourd'hui laïque et légale.

Quelle qu'elle soit, elle ne doit pas nous surprendre ni nous décourager. Jésus l'avait prédit, la chute originelle la rend inévitable ; elle est un des arguments les plus frappants en faveur de la divinité du Christ : s'il est né, s'il a vécu, parlé, agi, s'il est mort, ressuscité, aimé et honoré en Dieu, il doit pareillement être haï et combattu en Dieu.

L'issue de la lutte n'est pas douteuse : la royauté de Jésus triomphera. Nous en avons pour garants les Prophéties, l'Evangile et sa propre affirmation à la vierge de Paray : « Je régnerai malgré mes ennemis. »

Cependant, n'est-ce pas là une de ces illusions que l'on se plaît à caresser ? L'histoire va nous répondre. Mais déjà empruntons au Livre sacré un épisode, un mot d'une portée prophétique.

* *

C'était au début de sa vie publique. Jésus était venu à Nazareth, et il avait dû faire à ses compatriotes une leçon méritée. Telle avait été l'irritation de ceux-ci qu'ils l'avaient chassé de la ville et poursuivi jusqu'à la montagne à laquelle elle était adossée. Ils se préparaient à le précipiter dans un ravin profond. Mais lui, et c'est ce que je veux souligner ici, traversant leurs rangs, calme et impassible, s'en alla, sans qu'aucun d'eux osât l'arrêter. *At Jesus transiens ibat.* (Luc, IV, 30).

Des haines, des complots sans cesse renouvelés et toujours avortés, voilà toute la vie de Jésus à travers les siècles. Ouvrons l'histoire.

L'an 305, l'empereur Dioclétien fait frapper une médaille avec cette exergue et construire un obélisque avec cette inscription : « En souvenir du christianisme aboli. » De par sa volonté, défense était faite au Christ et à sa religion de subsister. Dioclétien est mort, Jésus a continué sa route. Et bientôt devait être érigée une autre colonne surmontée de la croix au pied de laquelle on lisait : « Elle reste debout, tandis que se meut le globe. »

A trois siècles de distance, Mahomet se promet d'exterminer celui que Dioclétien croyait avoir supprimé. Désormais le Coran remplacera l'Evangile, le croissant (remarquez le symbole) supplantera la croix. Le cimeterre envahit le continent et sillonne les mers. Mais Jésus passe à travers les armées turques et s'avance toujours.

A son tour, Luther va prédire la fin du catholicisme romain. Il écrit au pape Martin V : « Vivant j'ai été votre fléau ; mort je serai votre ruine. » Luther n'est plus, et dans la personne de son Eglise, le Christ poursuit sa marche.

Voici Voltaire. Il a de l'esprit, un esprit puissant en raillerie et en morsure. Néanmoins, il n'en a pas eu assez pour se dire qu'il serait ridicule de s'en prendre à plus fort que lui. Le 30 mai 1758, il déclarait : « Dans vingt ans, le Galiléen aura beau jeu. » Or, vingt ans après, jour pour jour, le 30 mai 1778, c'est Voltaire qui avait vécu. Il mourait dans le désespoir et comparaissait au tribunal de Celui qu'il avait juré d'écraser.

Lorsque, fomentée par les Loges, la Révolution décrétait la Constitution civile du clergé, massacrait prêtres et religieux, fermait les églises, faisait asseoir sur les autels la déesse Raison, installait la Terreur, on pouvait croire que c'en était fait du règne du Christ sur notre terre de France. Mais les persécuteurs tombaient les uns après les autres ; la tourmente passée, Jésus en sortait de nouveau triomphant. *At Jesus transiens ibat.*

Déjouée dans ses plans, la franc-maçonnerie a préparé sa revanche pour le XIXe et le XXe siècle. La violence allait faire place aux attaques perfides. Ce furent d'abord les articles organiques subrepticement ajoutés au Concordat de 1801, puis l'enseignement universitaire, l'invasion des Etats pontificaux, la laïcisation progressive de toutes les institutions officielles, le soi-disant conflit de la raison et de la foi, des dogmes et de la science, l'expulsion des Congrégations, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, les efforts conjugués de la presse, de l'opinion, des tribunaux, de la littérature, du théâtre, de la mode, des pouvoirs publics. C'est de nos jours l'école unique et les obligations postscolaires.

Cette fois, le Christ, ligoté dans les mailles étroites d'une législation impie, ne doit pas pouvoir échapper ; il sera à jamais détrôné.

Ecoutez : En 1845, Victor Cousin recommençait à prédire : « Le christianisme n'en a que pour 58 ans. » En 1869, le prince Jérôme Bonaparte avouait ceci : « Nous organisons contre l'Eglise (entendez : Jésus-Christ) une guerre si savante que, si elle s'en tire, je me convertirai. » Durant le dernier quart du siècle précédent, on enseignait dans toutes les chaires officielles « comment les dogmes finissent » et comment la science a mis la religion en faillite. En 1904, Combes professait : « Je veux en finir avec la réaction cléricale. Donnez-moi trois mois, pas davantage. »

Je ne vous cite que ces prédictions ; combien d'autres ont été formulées à la tribune du Parlement ou de la presse ! Tant de fois elles ont été démenties qu'aujourd'hui on les remplace par des machinations moins bruyantes et plus sournoises.

Quels qu'ils soient, les vaticinateurs disparaissent les uns après les autres, et à travers tous ces complots Jésus passe, et les générations qui se succèdent redisent avec les premiers empereurs chrétiens et avec celles qui les ont précédées : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* » Le Psalmiste l'avait promis depuis longtemps : « *Desiderium peccatorum peribit.* Les projets des impies échoueront. »

Mais s'il subsiste malgré ses ennemis, le règne du Christ s'étend il ?

Oui, il s'étend. Regardez autour de vous. Voyez les œuvres de toutes sortes qui depuis un demi-

siècle se créent, les sacrifices qui se multiplient, l'argent qui se donne, les dévouements qui surgissent dans toutes les sphères sociales. Voyez les Congrès catholiques qui, chaque année, réunissent dans chaque diocèse des hommes par dizaines de mille, les associations, les groupements de tout genre, voire même de publicistes ou de sociologues chrétiens, qui tiennent leurs assemblées annuelles. Voyez les Congrès eucharistiques qui, en Océanie, en Amérique, en Afrique comme en Europe, sont de véritables triomphes par le nombre de ceux qui y affluent, par la ferveur dont ils donnent le spectacle, par l'éclat des cérémonies. Voyez les pèlerins dont le nombre s'accroît d'année en année, à Lourdes, à Lisieux, à Paray, à Montmartre, pour ne parler que des sanctuaires les plus célèbres. Voyez les concordats que signent tour à tour avec l'Eglise divers Etats de l'Europe et du Nouveau Monde. Voyez enfin les foules qui se sont pressées à Rome, en l'année jubilaire de 1925 et pour le jubilé sacerdotal du Souverain Pontife, au point que la clôture de ce dernier a dû être reportée au 30 juin suivant.

* *

Je m'arrête, m. f. Que ce que je vous ai dit vous soit d'abord un motif de crédibilité. Combattu en Dieu d'une manière permanente, notre Christ se joue perpétuellement de ses ennemis : quel argument en faveur de notre foi !

Que ce vous soit aussi un encouragement.

Ne voudrez-vous pas vous employer, chacun dans votre sphère d'action, famille, atelier ou bureau, chacun selon vos moyens, par le rayonnement des vertus naturelles et des vertus chrétiennes, à assurer davantage le règne de Notre-Seigneur, afin de rendre la France au Christ, en ramenant le Christ à la France ?

Attelons nous à son char de triomphe ; menons-le à de nouvelles conquêtes ; et lui-même, un jour, au soir de notre vie, nous y fera monter pour nous conduire à la possession de son royaume éternel. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE SAINT RAPHAEL

(24 octobre)

S. RAPHAEL ET TOBIE

Mes frères,

J'ai passé ma journée à lire dans la Sainte Ecriture et à méditer le Livre de Tobie. J'y ai rencontré l'Archange Raphaël, je l'ai écouté parler, je l'ai vu agir et, sa mission finie, disparaître et regagner le ciel. Cette journée de lecture et de méditation a été une journée d'enchantement intellectuel, moral et spirituel ; et ce sont mes principales émotions et constatations que je voudrais vous communiquer, ce soir, à la gloire du saint Patron de votre Confrérie.

Je vous exposerai les faits de cette belle et édifiante histoire, et j'y ajouterai quelques réflexions capables, à mon sens, de vous faire du bien.

I

Voici d'abord les faits ou la trame du récit vraiment captivant, consigné dans ce livre.

Un juif de la tribu de Nephtali, environ sept cents ans avant Jésus-Christ, est emmené en captivité, avec sa femme et son fils encore enfant, chez les Assyriens, à Ninive. C'est au temps de Salmanazar et de Sennachérib, rois puissants et célèbres.

Cet homme est pieux et sage. Dans un milieu païen, alors que beaucoup de ses compagnons d'exil apostasient et embrassent le culte des idoles, il garde sa foi au Dieu d'Israël, Dieu unique, seul vrai Dieu.

Il doit être un notable de sa tribu, car, alors que tous les Juifs sont surveillés étroitement et opprimés, lui, le roi le laisse libre et même lui fait des largesses.

Comme il peut voyager autant qu'il veut, étant allé un jour à Ragès, qui est une ville de Médie, il y a vu un compatriote et ami, nommé Gabélus, lequel était tombé dans la plus grande pauvreté. Il lui prête dix talents d'argent, environ dix mille francs selon les uns, cinquante mille selon les autres. Il les lui prête contre un reçu en règle, bien entendu : Tobie est juif, et c'est un homme aussi ordonné que juste en affaires.

Il revient à Ninive. Là il se fait le soutien et le consolateur de ses frères malheureux. Il donne du pain à ceux qui ont faim, des vêtements à ceux qui sont nus. Bref, son humanité s'émeut à la vue de toutes les souffrances et s'applique à les soulager tant qu'elle peut. Il ne s'arrête pas là : comme souvent il y a dans la ville des collisions brutales et quelquefois mortelles entre Juifs et Ninivites, et que, dans ces rencontres, de nombreux Juifs sont assassinés, il recherche ces morts de sa race et, la nuit, leur donne une sépulture honorable.

Il est dénoncé, doit fuir et se cacher.

Quarante cinq jours après, le roi est tué par ses fils. Ce changement de règne lui vaut la liberté. Tobie revient dans sa maison, et tous ses biens lui sont rendus. Un jour de fête, au cours d'un festin, un Juif se présente qui lui annonce qu'un fils d'Israël gît dans la rue, assassiné. Il quitte la table où il n'a encore rien pris, arrive près du cadavre, le charge sur ses épaules et l'emporte chez lui. Là il l'ensevelit et s'en va, de nuit, l'enterrer dans la banlieue. Sa funèbre besogne accomplie, il s'étend le long d'une muraille et s'endort harassé de fatigue. Il est sous un nid d'hirondelles. Des ordures lui tombent sur les yeux ; il devient aveugle.

La misère entre bientôt dans sa maison. Anne, sa femme, obligée de travailler au dehors pour gagner la vie de famille, devient acariâtre, fait de continuels reproches à cet homme de bien, victime de son dévouement héroïque.

Pour mettre ordre à ses affaires, il appelle alors son jeune fils et l'informe qu'il a prêté dix talents à Gabélus qui habite Ragès, chez les Mèdes. Il lui remet le reçu et lui ordonne de partir pour cette

ville et de rendre l'obligation après avoir reçu la somme.

C'est sur ces entrefaites que s'accomplit le miracle.

Ragès est loin. Le jeune Tobie n'en connaît pas les chemins. Il faut qu'il trouve un guide : il sort pour en chercher un.

A peine a-t-il fait quelques pas qu'un jeune homme étranger, vêtu simplement, se présente à lui. Il l'aborde, l'interroge ; ô bonheur ! c'est justement le guide qu'il cherche ! Il connaît le chemin, il connaît la ville de Ragès, il connaît même Gabélus !

Ils partent, le chien de la maison est du voyage, et c'est un voyage charmant. Un vieux poète latin nous dit qu'un ami aux paroles aimables est, sur une route, comme une voiture qui vous porte sans fatigue [1]. C'est cela : le compagnon de Tobie est délicieux.

Arrivés sur les bords du Tigre, un incident. Le jeune Tobie baigne dans l'eau du fleuve ses pieds fatigués par la longue marche. Un poisson énorme s'avance vers la rive, prêt à se jeter sur lui. Le guide lui ordonne de le saisir par les ouïes. Il obéit, le saisit en effet, le dépèce ensuite, et en garde certaines parties pour se nourrir, d'autres à cause de leurs vertus curatives.

Ils parviennent à Echatane. Il y a là un homme du nom de Raguel qui a une fille nommée Sara. Le mystérieux guide ordonne à Tobie de la demander en mariage. Tobie hésite, car tous les fiancés de cette jeune fille, jusqu'à ce jour, sont morts, tués par un démon. Il se rend à la fin, et le voilà fiancé avec Sara.

Pendant le temps des fiançailles, le guide rejoint Gabélus, reçoit l'argent prêté, remet l'obligation et revient. On célèbre alors le mariage. Et c'est le retour. Le guide fidèle ramène vers Ninive le jeune Tobie, Sara et la dot de la jeune épousée.

A Ninive, les pauvres vieux parents étaient au désespoir. L'enfant ne revenait pas ! Reviendrait-il jamais ? Or voici que le chien, — détail touchant, — qui avait pris les devants, fait irruption dans le foyer désolé : c'est que l'enfant n'est pas loin. Et en effet, le voici. Il se jette au cou de sa mère, il oint les yeux de son père avec l'huile du foie du poisson ; le vieux Tobie revoit la lumière, et tous alors éclatent en bénédictions.

Le jeune guide a rendu à la famille des services que la reconnaissance seule ne saurait payer. On veut lui donner la moitié des biens rapportés. Il refuse et finit par se dévoiler.

Dans un discours d'une élévation qui sent déjà l'Evangile, il dit la valeur spirituelle de la prière, du jeûne et de l'aumône, du culte des morts.

— Mais qui êtes-vous donc ?

— Je suis Raphaël, répond-il, l'un des Sept qui nous tenons en présence du Seigneur. Il dit et disparaît.

Le vieux Tobie exprime sa gratitude dans un cantique vibrant de foi et d'amour. Et le Livre se termine par les paroles du vieillard près de mourir, — il a 104 ans, — prophétie de la ruine de Ninive et du triomphe final de Jérusalem, figure de l'Eglise de Jésus-Christ.

Voilà, m. f., les faits, abrégés il est vrai, tels cependant que vous pouvez les lire vous-mêmes dans la Bible Quelles leçons en tirer maintenant ?

II

Ce que nous ne pouvons pas ne pas admirer, dans cette merveilleuse histoire de Tobie et de l'Archange Raphaël, c'est sans doute la piété héroïque du saint homme affligé de tant de maux et la bonté de Dieu qui éprouve les siens, mais qui sait et daigne les récompenser à son heure ; c'est aussi, c'est surtout la délicate charité du saint messager d'en-haut.

Il est d'abord le *guide* bénévole, celui qui connaît la route qui conduit au but du voyage, celui avec qui le voyageur ne s'égare pas, parce qu'il en sait les détours et les passes dangereuses.

Il est, de plus, le *protecteur*. Pas de voyage qui ne comporte des risques d'accident. Ces accidents possibles sont plus nombreux de nos jours qu'autrefois, mais, autrefois comme aujourd'hui, des périls imprévus étaient embusqués sur les chemins. C'étaient les voleurs, les bêtes féroces, les précipices. S. Raphaël a conduit si bien le jeune Tobie, durant les longs jours où ils ont cheminé ensemble dans des pays inconnus et peut-être hostiles, qu'il l'a ramené sain et sauf à ses vieux parents.

Ce n'est pas tout. Il est le *sauveur* qui déjoue les attaques de la mort. Sur les bords du Tigre, il sauve son jeune compagnon de l'attaque brusquée d'un squale redoutable et chez Raguel, à Echatane, il le sauve encore des emprises mortelles des démons.

Il est le *conseiller* et l'*intermédiaire* d'une heureuse alliance. Il procure à son protégé une vertueuse épouse et à la bonne et malheureuse Sara un époux digne d'elle.

Il est le *conservateur* des biens matériels dus selon la justice : il fait rendre à une famille appauvrie l'argent qu'elle a prêté et qui la sauvera de la misère.

Il est le céleste *guérisseur* qui indique et prescrit le remède qui guérira un vieillard d'une infirmité incurable.

Et à côté de ces mérites d'ordre naturel, il en a d'autres de l'ordre moral et spirituel le plus élevé.

Il est *généreux :* il offre ses services ; il s'offre lui-même avec un empressement simple et touchant à l'adolescent anxieux qui, contraint de s'en aller au loin, dans une contrée inconnue dont il ne sait même pas la direction, cherche un guide difficile à trouver.

Il est *humble :* lui, le glorieux Archange, il prend l'aspect et le vêtement d'un mercenaire qui a besoin de gagner sa vie en travaillant.

Il est doux, d'une douceur sage et persuasive. Il conseille ; il ne commande pas d'une façon autoritaire, et il arrive à vaincre les répugnances et la

[1] *Amicus facundus in via pro vehiculo est* (Sylvius Syrus).

peur mêmes. Merveilleux manieur d'âmes, modèle des éducateurs !

Il est, quoique passager sur la terre, toujours uni à Dieu, son Maître. Il est en sa présence, il le voit, il l'adore, il lui obéit.

Le bien qu'il a fait, enfin, il le rapporte à la vraie cause de tout bien. Le voyage est terminé, Raphaël, qui a accompagné un jeune homme sans expérience dans une longue et périlleuse randonnée, le ramène à ses parents, riche, heureux, car il lui a fait recouvrer une importante somme d'argent et lui a procuré une épouse vertueuse et tendrement aimée. En cours de route, il l'a deux fois préservé de la mort. Il n'a rien négligé pour assurer ce joyeux retour au foyer familial. Le vieillard veut lui céder, en reconnaissance de ses services, la moitié des biens rapportés de Médie. Raphaël refuse. Et au fait, qu'en ferait-il? Mais il pourrait accepter pour lui cette explosion de gratitude. Non : — « Bénissez Dieu, dit-il, et rendez-lui gloire. C'est lui qui vient d'exercer sur vous sa miséricorde. » Rien pour lui, tout pour Dieu.

Est-il un saint au ciel qui puisse nous offrir de plus précieux exemples ? En est-il un seul qui soit plus capable de nous comprendre et de nous aider ?

Implorons-le, m. f., et imitons le. Il est le guide : demandons-lui de nous accompagner et de nous assister dans nos voyages et sur toutes les routes de cette vie.

Il est le protecteur : demandons-lui de nous garder de tous les périls qui menacent notre âme et de nous aider à vaincre tous les obstacles qui s'opposent ou s'opposeront à notre salut.

Il est le sauveur qui déjoue les attaques de la mort. Demandons-lui de nous protéger contre les accidents si fréquents à notre époque, où des centaines de gens meurent chaque jour tragiquement, victimes d'un progrès meurtrier.

Il est le conseiller et l'intermédiaire des heureuses alliances. Demandons-lui de nous obtenir ou de nous conserver la paix et le bonheur du foyer.

Il est le conservateur des biens matériels. Il nous sont nécessaires comme au vieux Tobie et à sa famille, aujourd'hui surtout où tous les pays du monde se débattent dans les affres de la plus terrible crise économique que l'on ait vue depuis longtemps. Demandons-lui de nous sauver de la misère.

Il est le guérisseur céleste. Ce ne sont ni les douleurs physiques ni les peines morales qui manquent sur la terre. Nos forces s'affaiblissent rapidement ; nos infirmités, dès qu'elles se sont emparées de notre pauvre corps, ne le quittent guère ; les maladies dont nous pouvons être atteints sont innombrables et, pour porter des noms mystérieux, n'en sont pas moins redoutables ; quant à nos épreuves morales, inquiétudes sur le passé, appréhensions de l'avenir, abandons, trahisons, déceptions, ruines, deuils, tentations, chutes, tourments de toutes sortes, c'est à quoi nous pouvons nous attendre à une heure ou à une autre de la vie. C'est à ces heures-là qu'il nous faut nous souvenir du bon et puissant Archange. Il sauva de la mort le jeune Tobie, il lui révéla le remède qui devait rendre la vue à son père, il tira de la détresse une famille qui avait perdu tout espoir de se relever ; sa bonté apparaît infatigable et immense. Ce qu'il a fait jadis, ne peut-il plus le faire aujourd'hui ? Ce qu'il a fait pour un juif, ne peut-il le faire pour un chrétien ? Implorons-le donc, et puis imitons le.

Il est généreux, il vient au secours d'un enfant désemparé. Pour le service immense qu'il lui rend, que lui demande-t-il ? Rien. Soyons désintéressés comme lui, autant qu'un tel désintéressement nous est possible.

Il est humble, lui si grand dans la hiérarchie céleste. Nous, si petits, restons dans l'ombre où la Providence nous a placés, sans murmure.

Il est doux et sage. Tâchons d'avoir sa sagesse et sa douceur. C'est le vrai moyen d'avoir sur les âmes une influence heureuse et sanctifiante.

Il est toujours uni à Dieu. Soyons toujours unis à Dieu à son exemple, attentifs à ne jamais perdre le sentiment de sa sainte présence.

Il nous donnerait bien d'autres leçons que celles-là, si nous voulions approfondir davantage cette merveilleuse et suggestive histoire. Contentons-nous de celles que je viens d'énumérer. Je n'aurai pas perdu mon temps, si j'ai pu vous décider tous à les mettre en pratique. Soyez sûrs, d'autre part, que votre bonne volonté attirera sur vous les bénédictions du glorieux Archange. Après vous avoir conduits ici-bas dans les bons chemins de la vertu, il vous introduira, vous aussi, dans votre vraie famille, au foyer de notre Père qui est dans les cieux. Ainsi soit-il.

POUR LA MESSE CORPORATIVE D'UN SYNDICAT AGRICOLE

L'EXCELLENCE DE LA PROFESSION AGRICOLE

Messieurs,

Vous êtes réunis pour vous entretenir de vos intérêts agricoles et pourvoir ensemble à la bonne marche de votre syndicat. Et comme celui-ci est un syndicat chrétien, ses statuts veulent qu'en cette assemblée générale une place d'honneur soit faite à la religion. C'est pour leur obéir que nous voici au pied de l'autel où la sainte messe va être célébrée afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur vos délibérations, sur vos travaux et votre noble profession. Pour vous faire aimer celle-ci davantage encore, permettez-moi de vous en rappeler brièvement les gloires et les bienfaits.

I

Votre profession, Messieurs, est la première de toutes, d'abord par son ancienneté. Il en est fait mention à la première page de la Bible. Quand Dieu eut créé Adam et Eve, y lisons-nous, il les

plaça dans un jardin délicieux, le paradis terrestre, avec mission de le cultiver et d'en récolter les fruits. Le travail des champs, le soin des troupeaux, voilà le premier labeur auquel l'homme se soit livré. Abel s'adonne à l'élevage des brebis, Caïn à la culture des champs. Les bergers d'Abraham et de Lot promènent leurs nombreux troupeaux dans les plaines et sur les coteaux de Palestine. Pendant vingt ans, Jacob gardera ceux de son beau-père Laban et ses douze fils s'adonneront au même travail. Moïse garde ceux de son beau-père Jéthro quand l'Eternel lui apparaît sur le Mont Horeb ; Saül cherche les ânesses de son père et David garde les moutons de son père Isaï quand Samuel vient pour les sacrer rois. Gédéon bat son blé quand l'ange du Seigneur l'appelle pour délivrer son peuple. Booz moissonne quand il rencontre Ruth. Elisée mène une des douze charrues de son père quand l'Esprit prophétique vient sur lui.

En honneur chez les Hébreux, la profession agricole ne l'est pas moins chez les autres peuples. C'est aux champs que Rome va chercher ses généraux et les libérateurs de son territoire. Elle arrache à leur charrue Fabricius et Cincinnatus pour les placer à la tête de ses armées, et à peine ceux-ci ont-ils repoussé l'ennemi qu'ils mettent bas l'épée pour reprendre la bêche ou la charrue. L'agriculture est en si haute estime chez les peuples anciens qu'elle est réservée aux hommes libres, tandis que les autres travaux sont le partage des esclaves.

II

Première par son ancienneté, votre profession, Messieurs, l'est aussi par son utilité. C'est elle en effet qui nourrit le genre humain.

Le bon Dieu nous commande de lui redire chaque jour : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. » Après l'avoir adressée à Dieu, l'humanité doit vous l'adresser à vous aussi, cette prière. Oui, ces riches superbes, ces commerçants, ces industriels de nos grandes villes, ces citadins vaniteux qui, drapés dans leurs vêtements luxueux, semblent dédaigner vos vêtements de paysans et craignent de souiller leurs mains blanches au contact de vos mains calleuses, c'est à vous qu'ils sont obligés de demander le pain qu'ils mangent, le vin qu'ils boivent, la viande et les mets dont ils ornent leur table ; c'est avec la laine et les dépouilles de vos troupeaux, le chanvre de vos chenevières qu'ils se revêtent. Tout cela est le produit de vos champs, de vos jardins et de vos étables. Oui, en réalité, vous êtes les nourriciers de l'humanité. C'est vous qui alimentez la société et donnez la vie au monde Combien une profession aussi utile, que dis-je ? aussi indispensable, mérite d'être estimée et encouragée ! Si on l'avait compris davantage, on n'aurait pas déserté les campagnes comme on l'a fait en ces dernières années ; chacun aurait conservé jalousement le coin de terre qu'il tenait de ses ancêtres, qui avait nourri ceux-ci et qui les nourrirait sûrement eux-mêmes et leurs enfants avec la même générosité Au lieu de cela, beaucoup se sont imprudemment dessaisis de ce patrimoine que leur avaient légué leurs pères : ils en ont vu le prix s'évanouir par suite de la dépréciation des valeurs mobilières ; aujourd'hui il ne leur reste plus que leurs dix doigts et leur bonne volonté. Mais comme, par suite du chômage, cette bonne volonté ne trouve pas toujours à s'exercer, la misère et la faim sont devenues souvent leur partage et la révolution est à nos portes.

III

Car — et c'est là une troisième raison pour laquelle la profession agricole est la première de toutes — la terre est la meilleure sauvegarde de la famille, de la société et de la religion.

La vraie famille, la famille telle que le bon Dieu l'a établie et la veut, où la trouve-t-on ? chez les cultivateurs. Là le père, la mère et les enfants vivent ensemble, travaillent ensemble, côte à côte, à la même besogne, partagent les mêmes fatigues, les mêmes soucis. Les enfants grandissent sous le regard des parents, apprennent à travailler à leur école. Dans trop d'autres professions modernes, au contraire, la famille est dispersée, ses membres s'en vont chacun de leur côté à un travail différent. Point de vie de famille pour ces foyers où c'est à peine si on se rencontre le soir. Quoi d'étonnant dès lors si un tel nombre d'entre eux chancellent et croulent ?

Sauvegarde de la famille, votre profession l'est également de la société. Ce n'est pas dans les campagnes que naissent les troubles, les grèves, les révolutions. L'agriculteur ne veut que la paix, la tranquillité et l'ordre. Il n'a aucun intérêt à se mettre en grève : il serait le premier à en souffrir ; il gagne peu, mais a toujours un morceau de pain à manger et devient rarement à charge à la société. C'est lui qui lui fournit les soldats les plus nombreux et les plus robustes. C'est lui qui paie le plus d'impôts : il ne peut cacher au fisc ses champs, ses chevaux et ses voitures ; l'ouvrier, lui, n'a que sa personne, le riche dissimule ses fonds, le commerçant peut atténuer le chiffre de ses bénéfices, tandis que les biens de l'agriculteur s'étalent au soleil et au grand jour.

C'est le cultivateur qui fait la fortune du pays, car c'est lui qui achète les machines que crée l'industrie et qui produit les denrées dont s'empare le commerce. Aussi Sully, ministre du bon roi Henri IV, avait-il raison de dire que « labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat. »

La profession agricole, enfin, est le milieu le plus favorable à l'épanouissement des vertus chrétiennes. Le bon Dieu n'est-il pas votre collaborateur de tous les jours et Notre-Seigneur ne dit-il pas de son Père qu'il est le premier des agriculteurs : *Pater meus agricola est ?* .. Sa collaboration vous est même si nécessaire que vous ne pouvez rien sans lui. C'est lui qui a créé les champs que vous exploitez ; c'est lui qui les féconde par ses pluies ; c'est son soleil qui fait mûrir vos moissons ; c'est lui qui tient en sa main la grêle, les orages, les gelées et les tempêtes. Vous dites parfois : « L'année a été bonne, » d'autres fois : « L'an-

née a été mauvaise ; » vous avez travaillé autant en l'une qu'en l'autre ; il n'a donc pas dépendu de vous seuls que l'année fût bonne ou mauvaise ; cela a surtout dépendu du bon Dieu. Quel honneur pour vous de l'avoir pour collaborateur et d'être les instruments de sa Providence ! Mais aussi quelle obligation pour vous de croire en cette Providence, de prier Dieu qui la dirige, de vous confier en lui, d'attendre de lui le succès de vos travaux et de le remercier quand il a bien voulu les bénir !

Quand vous levez les yeux et consultez le ciel pour savoir quel temps vous devez espérer, n'arrêtez pas vos regards aux nuages qui courent audessus de vos têtes, mais élevez-les jusqu'à celui qui les conduit par la main et bénissez-le de vous avoir fait naître et demeurer dans une profession qui plus que d'autres vous permet de vous sanctifier ici-bas et d'assurer votre salut éternel. Ainsi soit-il.

NOS RELIGIEUX

IX

LES RELIGIEUX ONT LE DROIT D'ENSEIGNER

Messieurs,

Nous avons discuté, dans notre dernier entretien, les raisons que l'on invoque pour interdire aux religieux le droit d'enseigner, et nous avons vu que ces raisons sont des contre-vérités audacieusement jetées à la crédulité de la foule, de purs sophismes. A les voir si souvent reproduites dans les publications de la libre-pensée, à les entendre si souvent sur les lèvres des conférenciers anticléricaux, tout le monde devrait voir leur inanité flagrante et hausser les épaules. Mais non, elles impressionnent toujours le peuple chez nous toujours servilement soumis à l'Etat et crédule au point d'adopter à l'aveuglette les solutions les plus dangereusement fausses de nos problèmes sociaux. C'est pourquoi je me sens pressé, maintenant que j'ai réfuté les objections, de vous exposer les raisons de justice et de bon sens qui fondent le droit que l'on conteste et dont on dénie l'exercice à d'authentiques français, citoyens au même titre que tous les autres.

* *

I. — Je dis, Messieurs, que les religieux ont le droit d'enseigner, parce que c'est leur droit de citoyens.

Qu'est-ce qu'un citoyen ? Etymologiquement, c'est l'habitant d'une cité ; dans la réalité, c'est l'homme qui appartient à la race qui habite le pays, dont les ascendants l'ont occupé et servi, qui en acceptent les justes lois.

Les religieux dont je parle sont nés sur le sol de la France, de familles françaises, plus françaises au fond que beaucoup de leurs proscripteurs qui portent des noms étrangers, ce qui prouve qu'ils sortent de souches étrangères et qu'ils ne sont français que de fraîche date. Ils sont donc des citoyens-nés de la France. A ce titre, on leur doit tout accorder de ce que l'on accorde aux autres citoyens. Appartenant à un pays de liberté, ils doivent être libres comme tout le monde ; à un pays d'égalité, ils doivent être égaux à tout le monde ; à un pays de fraternité, ils doivent être considérés comme des frères par tout le monde. Ou alors, c'est que ces grands mots qui ont suscité chez nous tant de combats, ne sont que duperie et mensonge !

On me dit : « Il y a des lois qui consacrent l'interdiction contre laquelle vous protestez. »

— Je le sais certes bien, mais c'est le cri de tous les hommes justes : ces lois sont une iniquité et une honte !

N'est-ce pas une iniquité que de refuser à des citoyens sans reproche ce que l'on accorde à d'autres qui ne les valent pas toujours ? N'est-ce pas une iniquité que de fermer des écoles savantes et prospères, renommées par leurs succès, parce que les maîtres ne plaisent pas à des pseudo-philosophes qui prétendent combattre pour l'affranchissement de la raison ? N'est-ce pas une iniquité que de priver des milliers de familles — car on les atteint en frappant les religieux — de la liberté sacrée de donner à leurs enfants l'instruction, l'éducation et les maîtres de leur choix ? N'est-ce pas une honte que de priver ces citoyens de leur droit sans raisons valables, je vous l'ai prouvé, uniquement parce que telle est la volonté d'une secte antichrétienne qui veut à tout prix garder sa domination tyrannique sur un peuple qu'elle abuse et qu'elle exploite ?

C'est une iniquité et c'est une honte aussi, car la suppression de la liberté d'enseigner appliquée à une catégorie de citoyens, c'est le triomphe d'une oligarchie et l'oppression d'une partie du peuple ; c'est l'écrasement des vaincus de la loi du nombre ; c'est la comédie repoussante de sectaires haineux qui se font passer pour des libérateurs et des bienfaiteurs en opprimant de saints religieux et de pieuses moniales.

Iniquité d'autant plus criante, honte d'autant plus humiliante que lorsqu'il a fallu des soldats pour défendre le sol de la patrie, l'Etat s'est souvenu d'eux. Il les a rappelés du bout du monde ; ils sont venus sans se faire prier, ils se sont mêlés à nos vaillants troupiers, ils ont combattu avec eux, comme eux, ils ont souffert comme eux, ils ont contribué à la victoire comme eux. Ah ! l'Etat, en ces jours tragiques, a bien accepté, réclamé leurs services et leur sang ! Et aujourd'hui, ce même Etat leur dirait : « Vous voulez enseigner ; vous ne pouvez pas : il y a les lois de 1901 et de 1904 » ? Mais non, l'Etat n'aura pas le front de se livrer à une pareille palinodie, pour ne pas dire jouer une aussi infâme comédie ! Il faut qu'un jour ou l'autre une tolérance injurieuse soit remplacée par l'exercice du plein droit reconnu. L'iniquité et la honte, seulement alors, seront effacées...

II. — Je dis, en second lieu, que les religieux ont le droit d'enseigner, parce que c'est le droit

des familles de choisir les instituteurs de leurs enfants. Je sais que c'est comme une mode pour certains de soutenir que l'Etat est souverain, qu'il n'a de comptes à rendre à personne, qu'il peut faire ce qu'il veut, que tout lui appartient, même nos enfants. C'est une théorie insoutenable, parce qu'absurde. Non, l'Etat n'est pas le maître de tout; il n'est pas le maître des consciences et les droits de l'âme priment les siens. Quant aux enfants, avant d'appartenir à la société, ils appartiennent à leurs familles, c'est-à-dire à leur père et à leur mère. Ils sont leur sang; ils sont leur chair; ils sont, comme tels, une extension de leur personne; vous ne pouvez les séparer sans violenter la nature. Aux parents il incombe de les nourrir, de les vêtir, de les soigner, de les instruire, de les élever, de prendre soin de leur présent et de leur avenir.

La famille précède l'Etat; elle existait avant qu'il y eût des royautés et des républiques, et ce sont même les familles qui ont fait les royautés et les républiques. Il s'ensuit que l'enfant est fils de son père et de sa mère avant d'être citoyen, et que c'est ce père et cette mère qui ont, les premiers, le droit et le devoir de pourvoir aux besoins de son corps et au développement de son esprit, par suite, s'ils ne peuvent instruire et éduquer eux-mêmes leur progéniture, de choisir les mandataires à qui ils délégueront cette charge sacrée. Ce n'est pas à l'Etat à leur imposer ce choix, c'est à eux de choisir qui ils veulent, dans la plénitude de leur droit. Si donc ils veulent des maîtres chrétiens, s'ils veulent des maîtres religieux, l'Etat, sous peine de violer des droits sacrés, non seulement ne peut légitimement s'y opposer, mais il a la stricte obligation de la leur procurer, et conséquemment de laisser les religieux libres d'ouvrir des écoles et d'y enseigner.

III. — Et puis, voyez cette logique! La loi défend aux religieux d'enseigner en France, donc impossibilité pour vous de faire instruire vos enfants par les maîtres de votre choix, dans votre pays. Mais si vous êtes assez riches pour les envoyer en Belgique, par exemple, chez les Jésuites et les Frères des Ecoles chrétiennes qui s'y sont réfugiés, vous le pouvez, la loi vous laisse libres. Vous savez que nombre de catholiques et même pas mal de familles non catholiques, mais qui estiment les institutions chrétiennes supérieures aux autres à tout point de vue, ont largement usé de la permission. D'où il suit ceci, qui est paradoxal, que la loi ne vous permet pas et qu'elle vous permet en même temps de confier vos enfants à des religieux, comme si les raisons invoquées dans l'exposé des motifs ne valaient qu'ici, sur la terre de votre patrie, et non plus là-bas, sur la terre étrangère. Contradiction flagrante et pitoyable, qui montre avec éclat le désarroi des esprits sectaires qui ont conçu et voté cette législation d'intolérance.

IV. — Mais regardons plus haut, Messieurs. Le droit d'enseigner, nos religieux ne le tiennent pas seulement de la raison, des principes fondamentaux de la constitution républicaine, du droit inaliénable des familles, ils le tiennent de l'Eglise, dont la mission est d'enseigner: « Allez, enseignez toutes les nations, a dit Jésus à ses apôtres; voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Ce droit, depuis sa fondation, jamais elle n'a cessé de l'exercer, et le monde et l'histoire savent avec quel éclat et quel succès. Or, pour enseigner, l'Eglise choisit de préférence des religieux. A leur façon, tous enseignent, toutes les congrégations sont enseignantes. « Elles enseignent du fait qu'elles sont, et non plus seulement les enfants, mais les hommes. Elles enseignent de la plus magnifique manière, en étant une leçon vivante de noblesse, de courage, d'honneur et de paix. Il suffit de savoir qu'elles existent; il suffit, une fois dans sa vie, de les avoir regardées vivre, je vais plus loin: d'avoir erré dans la Grande Chartreuse déserte et à jamais inutilisable, car tout ce que fait l'homme du commun serait trop mesquin pour elle; il suffit de prononcer les noms des Chartreux, des Trappistes, des Bénédictins, des Carmélites, pour concevoir l'âpre sommet de la vraie grandeur humaine, notion que ne donnent ni les écoles ni les diplômes [1]. »

Cueillons encore au passage ce mot d'un apostat de notre temps: « C'est l'Eglise, écrit il, qui a fait et à qui appartient l'éducation de l'humanité. Vouloir fonder quelque chose dans l'ordre moral en dehors du Christ et de l'Eglise serait aujourd'hui une utopie [2]. »

Enseigner est donc la mission donnée à l'Eglise par Dieu; donc enseigner est pour elle une obligation et un droit, droit suréminent, intangible, divin, qu'elle ne peut abandonner, qu'elle n'a jamais abandonné, qu'elle n'abandonnera jamais. Les religieux qui sont ses mandataires, en enseignant, ne font qu'accomplir la mission de l'Eglise; leur interdire d'enseigner, c'est l'interdire à l'Eglise; l'interdire à l'Eglise, c'est la persécuter...

V. — Enfin, refuser cette liberté aux religieux, c'est porter un coup cruel à l'âme même du pays. Car s'il est une vérité d'expérience contre laquelle ne peuvent rien les sophistes du laïcisme, c'est celle-ci: « Ni l'instruction ne peut être séparée de l'éducation, ni l'éducation ne se conçoit sans la religion et sans la morale [3]. » Principe de bon sens, admis de tous ceux qui pensent sainement. Aussi n'empêcherez-vous jamais les gens sérieux et sensés de reconnaître aux religieux une capacité éducatrice que ne peuvent posséder les maîtres areligieux et surtout irréligieux.

Qu'est-ce que l'éducation? C'est l'art d'éveiller, dans les élèves, la conscience, de la diriger, de la former. Or, pour éveiller les consciences, il faut d'abord croire que l'homme a une conscience. Les religieux y croient; beaucoup de maîtres qui ne

[1] René Benjamin. *Aliborons et Démagogues.*
[2] Loisy, *Mémoires.* I, 151.
[3] Rapport Ernoul, *Journ. Offic.* 1872.

sont pas des religieux n'y croient pas. Ils sont — c'est connu — matérialistes, positivistes, sceptiques, indifférents, communistes. Autant de dénominations qui dépeignent assez clairement leur état d'âme. Pour diriger les consciences, il faut avoir une voie, une ligne de direction, autrement dit des règles et des lois qui s'imposent à la conduite. Les religieux connaissent des règles et des lois, auxquelles ils commencent par se soumettre eux-mêmes ; beaucoup de maîtres qui ne sont pas religieux, de notre temps surtout, ne reconnaissent la légitimité d'aucune morale, nient qu'il en existe aucune qui soit vraiment autorisée, ou professent des morales d'invention moderne, des morales en toc, sans solidité ni vertu. Ils sont donc incapables de donner une direction quelconque. Pour former les consciences, il faut suivre l'enfant dans sa vie morale, étudier sa nature, connaître ses défauts et les virtualités heureuses déposées dans son âme par la nature ; il faut vivre avec lui, avoir le courage de le reprendre, la persévérance de le remettre dans le bon chemin chaque fois qu'il s'en écarte, la charité, fatigante souvent, de revenir à la charge, jusqu'à ce qu'enfin on puisse dire d'un jeune homme : « C'est une conscience ! » Le religieux entreprendra ce travail délicat, difficile, et aura des chances de réussir. Beaucoup de ceux qui ne sont pas des religieux reculeront devant l'effort, ou même n'auront pas l'idée de le tenter !

Quand on a réfléchi à tout cela, il est impossible de dénier aux religieux une supériorité appréciable en matière d'éducation.

« La grande œuvre de l'éducation, a écrit un publiciste, entreprise avec amour, sera poursuivie dans le respect [1]. » Et voilà le principe ou la raison de la supériorité des religieux en matière d'éducation. Le religieux aime sa tâche, qui est pour lui une mission et comme un sacerdoce. Il aime ses élèves et s'efforce de conquérir leur sympathie et leur estime. Il ne les confie pas, au sortir de la classe, aux mains de subalternes besogneux, aigris, que le souci de la vie à gagner, de la condition à conquérir, tente, et qui gourmandent et morigènent pour rien les adolescents qui les entourent et les excèdent trop souvent [2].

Qui ne connaît les succès de ces Jésuites tant haïs, parce que tant jalousés ? Ils savent rendre l'instruction attrayante, l'étude facile et l'internat supportable. Ils ont imaginé, ces noirs conquérants ! de préparer pour leurs élèves des maisons saines et commodes, où toutes les aises de l'existence moderne, toutes les distractions intellectuelles et tous les jeux possibles fussent réunis... Ils ont pensé que pour agir sur de jeunes esprits, il fallait transporter auprès de la salle d'étude ou de l'amphithéâtre ce qui d'ordinaire fait le charme du foyer [1].

D'un autre côté, l'instruction donnée par les religieux fut toujours au moins aussi poussée que dans les maisons d'en face. Outre que tous les perfectionnements dans l'art d'enseigner sont dus à leur initiative, et particulièrement à celle des Frères des Ecoles chrétiennes et des Pères Jésuites, leurs succès ont démontré leur compétence. Les congrégations enseignantes ont fait leurs preuves soit dans l'enseignement primaire, soit dans l'enseignement secondaire, soit dans l'enseignement supérieur, et une des raisons profondes de leur disgrâce, c'est qu'elles finissaient par attirer tout à elles, familles et élèves.

Il résulte, Messieurs, de toutes ces observations dont personne ne contestera le bien-fondé, qu'il n'est pas de fait plus singulier que l'ostracisme dont les religieux demeurent frappés en France en matière d'enseignement et d'éducation. D'autant que c'est là un fait à peu près unique. » Ni la République des Etats Unis, ni celle du Sud Américain, ni la Suède, ni l'Allemagne, n'ont promulgué dans leur code ce *veto* contre les religieux dont elles ne comprennent pas le maintien dans la nôtre [2]. » Le monde s'ébahit de notre législation tyrannique. « En France même, des républicains notoires l'ont toujours désapprouvée comme contraire à l'esprit d'un régime qui se fait gloire de favoriser l'épanouissement de toutes les initiatives. Des jurisconsultes de renom, qui ne sont pas catholiques, ont été jusqu'à déclarer cette interdiction illégale, parce que contraire aux principes fondamentaux de notre Constitution [3]. » Ni l'exemple des autres peuples, ni les protestations des victimes, ni le jugement des jurisconsultes n'ont pu ni ne peuvent ébranler les persécuteurs. C'est que l'on s'adresse à un bloc de préjugés tellement ancrés dans les étroites cervelles de nos laïcistes que rien ne saurait les en arracher. Il n'y a, dans une

[1] *Figaro*, 5 mai 1896.

[2] La *Fronde*, journal des jeunes libres-penseurs : « Le professeur ne vit pas avec l'enfant ; il a au dehors sa famille particulière ; il vient faire son cours et puis s'en va. Il a gagné son traitement à faire quelque chose, voilà tout. Cependant l'enfant reste enfermé sous la surveillance d'autres étrangers plus ou moins besogneux qui, eux aussi, gagnent péniblement leur vie et s'intéressent à leur besogne tout juste autant qu'à une corvée. » — « Quelle différence avec l'éducation cléricale ! Là, c'est le même homme qui fait l'étude et la classe. Nécessairement enfants et maîtres se connaissent, se jaugent, s'apprécient, ont des intérêts communs : non seulement ils travaillent, mais ils jouent ensemble. C'est une famille agrandie. » (Henri Maret, dans le *Radical*).

[1] « Chose étrange et humiliante ; il y a plus de liberté de lecture, plus d'exercices violents, plus de hardiesse de conversations, plus de sport, plus d'amusements, en un mot, chez ces religieux dressés à la règle de Loyola, que dans nos lycées où la vieille Université française toussotte et crachotte les mêmes prescriptions surannées...

« En somme, et dans l'ordinaire de la vie, tous les enfants que des familles bourgeoises ont mis là, tous les jeunes gens qu'elles y laissent jusqu'à l'âge de Saint-Cyr, de Centrale, de Navale ou de Polytechnique, peuvent comparer avec satisfaction leur sort à celui des pauvres petits diables qui sont casernés chez Monseigneur l'Etat !

« Oui, nos lycéens s'ennuient, se fatiguent, s'irritent et s'anémient, tandis que les pensionnaires des Jésuites, sans recevoir une instruction meilleure ni pire, se délassent à propos, se distraient et s'amusent.

« Chez les bons Pères, l'éducation va de pair avec l'enseignement des lettres et des sciences, tandis que nos maisons universitaires, contentes de faire des bacheliers, ne songent guère à leur inculquer les moindres règles du savoir-vivre. Ceux de nos potaches que leur famille élève en même temps que la nation les instruit, savent se tenir dans le monde, mais les autres !... »

Terrible ! Qui a donné ce coup de massue à l'éducation telle qu'on la pratique dans les lycées de « Monseigneur l'Etat ? » — C'est M. Charles Laurent, le 24 août 1902, dans le journal très peu clérical *Le Matin*. (V. à la Bibliothèque Nationale, sous la cote Z.46.090, l'opinion de M. Combes sur l'éducation chrétienne, avant sa conversion à l'anticléricalisme).

[2] Abbé Thellier de Poncheville, *La Croix*, 20 juin 1928.

[3] *Ibid.*

proscription au fond abominable, ni raison, ni souci de la justice ; il n'y a que des passions qui tiennent enchaînées, liées ensemble au même pilori la justice et la liberté..

Et pourtant, Messieurs, il est grand temps que la France ouvre les yeux. Il n'y a plus d'éducation dans nos écoles publiques ; la religion y est inconnue ou défigurée ; l'irréligion envahit les jeunes âmes ; nos gouvernements ne s'aperçoivent pas que la masse, dans les générations qui montent, n'a plus ni règles de vie, ni frein moral, ou n'ont pas le courage de dénoncer et de conjurer le péril. Une nouvelle espèce d'instituteurs, qui forme une sorte de caste et comme un clergé laïque, propage une philosophie primaire toute matérialiste « qui s'avère non seulement ennemie de la pensée religieuse, mais de la culture personnelle, du véritable humanisme, ramène l'éducation à un dressage et réduit l'effort de l'intelligence et de la volonté à une lutte pour le bien-être [1]. »

Les résultats, tout le monde les voit ; si une partie des jeunes réagit, l'autre s'abandonne à l'impulsion donnée, se matérialise et s'avilit de plus en plus. Comment des hommes qui prétendent gouverner le pays et vouloir son bien ne le voient-ils pas, ou se bouchent-ils les yeux pour ne pas le voir ?

* *

Seule, Messieurs, l'opinion publique peut forcer ces aveugles à voir et ces inertes à agir. Or, l'opinion publique, Messieurs, ce sont les honnêtes gens de France, ceux qui aiment leur patrie vraiment, pas seulement en paroles, mais de tout leur cœur et n'ont pas peur de lui dire la vérité. L'opinion publique, c'est vous, c'est nous tous. Ne nous lassons donc pas de protester contre les lois néfastes qui privent les congréganistes et avec eux les familles françaises de leur part de la liberté commune.

Ayons bon courage ! Vous savez bien que chez nous, dans notre France, tout arrive. Aujourd'hui, en bas ; demain, en haut, au plus haut ! On était perdu, on est sauvé. C'est l'histoire de notre passé ; ce sera celle de notre avenir...

EXPLICATION DU CATÉCHISME

(Préparation à la Communion solennelle)

1re LEÇON

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Q. 1. — *Qu'est-ce que le catéchisme ?*

R. — *Le catéchisme est un enseignement abrégé de la religion chrétienne.*

Mes enfants, après de longues vacances, vous venez de reprendre le chemin de l'école. Vos maîtres et vos maîtresses vous ont distribué des livres : une *Histoire de France*, une *Géographie*, une *Arithmétique*. Ces livres sont à la fois intéressants et utiles : les petits garçons se passionneront pour l'histoire de Napoléon, la conquête de l'Algérie ou les faits héroïques de la Grande Guerre ; les petites filles suivront avec émotion la Sainte de la patrie, Jeanne d'Arc, depuis l'humble maison paternelle de Domremy jusqu'au bûcher de Rouen. Vous étudierez (avec moins d'enthousiasme peut-être !) les règles des participes ou celles des fractions, parce que ces connaissances vous seront utiles plus tard pour tenir votre place dans le monde.

Moi aussi, je vais vous remettre un livre. Je voudrais, en ce moment, être pour ainsi dire transparent, afin qu'à travers ma pauvre personne humaine vous aperceviez le Christ que je représente et au nom de qui je vous parle. Je voudrais qu'au lieu de ma voix vous entendiez la sienne qui vous dit : « Mon enfant, reçois ce petit livre avec respect, étudie-le avec amour, gardes-en avec soin tous les enseignements. Les autres livres, si intéressants et si utiles qu'ils soient, ne sont pas indispensables : on peut faire son salut sans connaître les sciences, les arts, les lettres ; on ne le peut pas sans croire aux vérités de ma religion, ni sans pratiquer mes commandements et ceux de mon Eglise. Ces vérités et ces commandements, c'est le catéchisme qui te les fera connaître. »

Mes chers enfants, puisque le catéchisme est un livre si précieux, vous aurez à cœur d'en savoir parfaitement les réponses, mais aussi d'en bien comprendre le sens, grâce aux explications que je vous donnerai, et surtout de profiter de ses enseignements pour mieux aimer et mieux servir le bon Dieu.

Q. 2. — *Qu'est-ce que la religion ?*

R. — *La religion est l'ensemble des rapports qui relient l'homme à Dieu.*

Vous avez déjà entendu parler de ce que l'on appelle des « relations. » Il y a des relations entre les inférieurs et les supérieurs, des relations entre les amis, entre les parents, des relations entre les hommes d'affaires, des relations entre ceux qui ont reçu un bienfait et celui qui l'a accordé. Cela veut dire que ces diverses catégories de personnes ne peuvent demeurer dans l'indifférence à l'égard les unes des autres, mais qu'elles doivent se témoigner respect et sympathie par les paroles et les actes.

Ce qui est vrai d'un homme vis-à-vis d'un de ses semblables l'est encore bien plus d'un homme vis-à-vis de Dieu : Dieu est en effet notre plus grand bienfaiteur, puisque c'est de lui que nous tenons tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes ; Dieu est pour nous plus qu'un père et qu'une mère, puisque c'est à lui que nous devons la vie de notre corps et aussi celle de notre âme ; Dieu est pour nous le meilleur ami, puisqu'il peut et veut nous faire plus de bien que n'importe quelle créature ; Dieu est le seul être qui puisse nous aider à mener à bonne fin la grande affaire de notre salut. Ainsi les raisons de convenance, les raisons du cœur et les raisons d'utilité se re-

[1] G. Rigault, *Le Fr. Philippe*.

joignent pour nous faire comprendre que nous ne pouvons pas rester indifférents à l'égard de Dieu, mais que nous devons lui témoigner respect et amour par nos paroles et par nos actes. C'est la religion qui nous indique comment nous devons nous y prendre pour nous acquitter de ce devoir. Vous comprenez donc que les hommes qui négligent la religion, et il y en a malheureusement beaucoup, pèchent à la fois contre les convenances, contre la reconnaissance et contre leurs propres intérêts. Vous ne les imiterez pas, mais vous aurez à cœur de bien connaître votre religion et d'en accomplir pendant toute votre vie toutes les obligations.

Q. 3. — *L'homme a-t-il le droit de se passer de religion ?*

R. — *Non, l'homme n'a pas le droit de se passer de religion, parce qu'une créature raisonnable est obligée de connaître son Créateur et de l'honorer.*

Chaque nation éprouve le besoin de faire connaître et honorer ses grands hommes, ceux qui ont contribué à sa grandeur, à sa prospérité ou au bien de l'humanité. On leur élève des statues, on célèbre des fêtes en leur honneur. Ne pas le faire, ce serait se montrer ingrat. Or, nous l'avons dit, Dieu est notre plus grand bienfaiteur. C'est lui qui a créé tout ce qui existe, et si certains hommes peuvent réaliser de grandes inventions, c'est grâce à Dieu qui leur a donné la vie et qui a mis à leur disposition les êtres et les forces de la nature, ainsi qu'une intelligence capable d'en tirer parti. Dieu a donc le droit d'être connu et honoré beaucoup plus que tous les grands personnages.

Remarquez, d'ailleurs, comment toutes les créatures honorent Dieu en lui obéissant. Vous avez sans doute déjà lu sur votre Almanach des Postes l'annonce d'une éclipse de soleil ou de lune. Cette éclipse, c'est-à-dire cette disparition plus ou moins complète de la lumière du soleil ou de la lune, est prévue longtemps d'avance et les savants indiquent le jour, l'heure, la minute et même la seconde auxquels commencera l'éclipse. Cela vous montre comment les mouvements des astres ont été organisés par le bon Dieu et comment tous ces astres obéissent aux ordres du Créateur. Si les créatures inintelligentes lui sont ainsi soumises, l'homme, qui est capable de comprendre la sagesse et la bonté de Dieu, va-t-il être le seul à ne pas obéir ? Ce serait une monstrueuse folie. Or Dieu veut que l'homme le connaisse et l'honore. Aussi ceux qui lui refusent cet hommage, bien loin de faire preuve d'intelligence comme ils le prétendent, agissent au contraire comme des êtres sans raison, et même bien plus mal, puisque ces derniers se soumettent à la volonté de leur Créateur.

Q. 4. — *A quoi sert la religion ?*

R. — *La religion sert à nous faire connaître notre destinée éternelle et à nous procurer les moyens d'y parvenir.*

Mes chers enfants, je suppose que vous vouliez faire un grand voyage, en Italie par exemple. Vous avez l'intention de visiter Venise, cette ville si curieuse, bâtie sur l'eau, Padoue, la patrie d'adoption du saint que vous connaissez bien pour en avoir vu souvent la statue dans notre église, Assise, la patrie de S. François, Florence avec ses musées si riches, Naples et le Vésuve, et surtout Rome où vous verrez l'église St-Pierre, les Catacombes, le Colisée, enfin le Vatican et N. S. P. le Pape. Comment allez-vous vous y prendre ? Partirez-vous à l'aventure, sans avoir pris aucun renseignement ? Vous vous en garderez bien ! Vous questionnerez les personnes capables de vous donner des indications exactes, vous achèterez un guide, vous consulterez l'indicateur des chemins de fer, et peut-être même, pour plus de facilité, demanderez-vous à faire partie d'un pèlerinage bien organisé, qui se chargera de vous conduire là où vous voulez aller, sans risque de vous égarer ; car il faut soigneusement éviter, en cours de route, de prendre une mauvaise direction. Ces précautions ne supprimeront pas entièrement les fatigues du voyage, ni les risques d'accident ou d'erreur, mais elles les diminueront beaucoup et vous permettront de faire, à peu près certainement, un beau et bon voyage.

Il y a un autre voyage, plus long que celui-ci, et que nous devons faire : c'est celui qui nous conduit, car il est déjà commencé et pour certains déjà bien avancé, à notre vraie patrie, le ciel. Vous savez que tous nous quitterons un jour cette terre pour aller au ciel, si nous avons su prendre le bon chemin, en enfer, si nous nous sommes par notre faute trompés de route. C'est d'autant plus grave que, si notre voyage d'Italie manqué peut être recommencé, celui-ci ne se recommence jamais. Il s'agit donc de nous entourer de toutes les précautions utiles.

Pour plus de sûreté, vous vous êtes adressés à une société qui s'est spécialisée dans la direction de ce grand voyage ; cette société, c'est l'Eglise. Elle vous donne de nombreux renseignements sur le but à atteindre, sur le chemin à prendre et sur les moyens à utiliser pour faire un bon voyage ; non seulement elle vous indique les moyens, mais elle vous les procure, ce qui ne veut pas dire que vous n'aurez aucune peine à prendre ni aucune fatigue à supporter, mais les risques d'accident ou d'erreur se réduiront à peu de chose, si vous voulez bien être dociles aux conseils des agents (passez-moi l'expression) de la société, c'est-à-dire au Pape, aux évêques et aux prêtres, chargés de vous guider tout le long du voyage.

L'ensemble des renseignements qu'ils vous donneront et des moyens qu'ils mettront à votre disposition se nomme la religion. Vous voyez que celle-ci a une importance exceptionnelle. Vous n'imiterez donc pas ces imprudents qui, après leur Communion solennelle, abandonnent à peu près complètement la religion, comme si elle ne devait plus désormais leur être utile. Le voyage continue pendant toute la vie ; il ne s'arrête qu'à